

PREFECTURE DE HAUTE SAVOIE
Monsieur Le Préfet
Pierre LAMBERT

Rue du 30ème Régiment d'Infanterie
BP 2332
74034 ANNECY CEDEX

CABINET DU PRESIDENT

Email : maire@chamonix.fr
Tél. : 04 50 53 75 15
Fax : 04 50 53 96 86

Réf : EF/EM/168728

Objet : Évaluation du plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve

Monsieur le préfet,

Vous avez demandé aux partenaires du PPA Vallée de l'Arve de vous transmettre leur contribution dans le cadre de l'évaluation du PPA 1, appliqué sur la période 2012-2017. Cette contribution doit intégrer deux aspects principaux : un commentaire sur la mise en œuvre du Plan d'une part; des propositions d'action pour la période quinquennale à venir – 2012-2017, d'autre part.

Comme vous le savez, la vallée de Chamonix-Mont-Blanc, confrontée depuis plusieurs années à ce phénomène de dégradation de la qualité de l'air, mène une démarche volontariste de nature à participer à la réduction des facteurs de pollution : comme souvent, les deux principaux secteurs identifiés sont celui des transports et celui de l'habitat. Notre vallée a ainsi décidé d'agir prioritairement sur ces deux volets.

C'est ainsi que nous menons une politique active de soutien et de développement des transports collectifs avec un engagement très fort de la collectivité en soutien du réseau de bus urbains (près de 5 M de subvention versée annuellement) mais aussi un rôle déterminant dans l'opération de modernisation de notre ligne ferroviaire de montagne puisque ce sont plus de 100 M d'euros qui auront été engagés depuis 2012, en intégrant les inscriptions budgétaires du nouveau CPER.

Concernant le secteur crucial de la rénovation énergétique de l'habitat, nous sommes l'une des seules, si ce n'est la seule collectivité haut-savoyarde à avoir mis en place, en 2015, un dispositif clair et accessible d'aide aux opérations de rénovation (sous la forme d'une subvention plafonnée à 1500 euros pouvant être portée à 3000 euros en cas de bouquet de travaux et cumulable avec le CITE avec lequel elle partage les mêmes critères d'éligibilité) ; ce dispositif, le Fonds énergie habitat, vient compléter le Fonds air bois instauré en 2013 sur

le périmètre élargi de la vallée de l'Arve et visant exclusivement le remplacement des appareils de chauffage non performants et polluants.

Le « Plan pour la qualité de l'air en vallée de Chamonix-Mont-Blanc » qui synthétise les mesures déjà lancées ou en voie de l'être, résume les principales orientations de notre action dans ce domaine.

A sa lecture, vous comprendrez que l'application d'un certain nombre d'entre elles ne dépend pas de l'échelon local : il s'agit notamment des mesures de régulation de la circulation des poids-lourds en transit les plus polluants qui sont déterminantes pour que nous parvenions à réduire les pollutions de manière rapide et efficace, lorsque l'impératif de protection de la santé des populations l'exige.

Car la thématique de la dégradation de la qualité de l'air est devenue l'une des préoccupations majeures des populations concernées : les manifestations de protestation intervenues courant décembre en témoignent sans conteste et rendent compte, s'il en était besoin, d'une urgence absolue : nombreuses ont été les alertes envoyées à l'autorité administrative au cours des cinq années écoulées pour interpeller sur la nécessité de mieux prendre en compte les inquiétudes et l'exaspération des populations face à la répétition inadmissible des épisodes de pollution atmosphérique en moyenne et haute vallée de l'Arve.

Je me permettrai simplement de vous rappeler, comme je l'ai fait souvent à la faveur de la vingtaine d'interpellations que les élus de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc ont adressées à l'autorité administrative depuis le lancement de la concertation portant sur l'élaboration du premier PPA de la vallée de l'Arve, en février 2011, que le droit à la santé fait partie des droits constitutionnels depuis 1946 et qu'un élu responsable ne saurait tolérer trop longtemps l'inertie ou l'inaction de l'autorité administrative sur ce sujet majeur.

Je soulignerai en ce sens que les principaux élus du pays du mont blanc alertaient votre prédécesseur le 9 décembre 2011 en lui enjoignant de prendre dans le cadre du PPA « des mesures à la hauteur de l'urgence sanitaire ».

Cinq ans après, le constat d'insuffisance est incontestable malgré la pertinence de certaines mesures comme l'interdiction de l'écobuage et la mise en place du FAB. La situation nous incite à envisager des actions mieux adaptées aux enjeux qui puissent utiliser l'ensemble des leviers à disposition, et qui concernent aussi bien le court terme que le moyen terme du nouveau Plan. En bref, mettre en place un PPA qui remplisse pleinement sa mission première qui consiste à garantir la protection de la santé des populations de la vallée de l'Arve.

Vous trouverez en ce sens en annexe du présent courrier un certain nombre de propositions qui émanent des élus de la vallée de l'Arve et dont une part significative ont été validées par le comité consultatif intercommunal réuni le 20 décembre dernier, qui rassemble des acteurs reconnus du dossier répartis en trois collèges équitables – élus, associations, socio-professionnels.

Je me permettrai d'ajouter deux remarques : d'une part, cette annexe ne prétend pas traiter le sujet de manière exhaustive et ne fait qu'indiquer certaines orientations attendues du futur PPA qui pourront être débattues, enrichies, complétées au cours de la concertation qui va se mettre en place au cours des prochains mois et que nous souhaitons la plus large possible.

D'autre part, la consolidation du PPA vallée de l'Arve nécessite, au-delà d'une implication déterminée de l'État, un appui décisif de la collectivité régionale désormais co-responsable de la démarche climat -air-énergie et qui présentera dans les prochains mois un plan d'actions spécifique sur ce sujet : *le plan régional pour la qualité de l'air en vallée de l'Arve*, dont j'ai l'honneur de coordonner l'élaboration au titre du mandat régional que j'exerce.

Dans l'attente de pouvoir échanger avec vous et avec vos services sur ce sujet qui est la priorité du territoire et de nos populations, dont nous ne faisons que relayer les légitimes attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de ma haute considération ainsi que celle de la reconnaissance anticipée de tout un territoire.



Eric FOURNIER,
Président de la Communauté de Communes de
la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc
Vice-Président du conseil régional délégué à
l'environnement, au développement durable, à
l'énergie et aux Parcs Naturels Régionaux

Pièces jointes :

- annexe 1 : propositions de la vallée de Chamonix pour un PPA 2 efficace, impliquant tous les acteurs du dossier et à la hauteur de l'enjeu de santé publique,
- annexe 2 : Plan pour la qualité de l'air en vallée de Chamonix-Mont-Blanc, actualisé en décembre 2013,
- annexe 3 : composition du comité consultatif intercommunal mis en place en avril 2015.



PROPOSITIONS D'ACTION A INTEGRER DANS LE PPA ARVE DE SECONDE GENERATION

POUR UN PPA EFFICACE, IMPLIQUANT TOUS LES ACTEURS DU DOSSIER ET INTEGRANT DES MESURES A LA HAUTEUR DE L'ENJEU SANITAIRE

Le PPA II doit mobiliser l'ensemble des acteurs et agir sur tous les leviers identifiés : réduction des consommations énergétiques dans l'habitat et dans l'industrie, réduction des déplacements individuels, suspension des circulations de PL quand la situation l'exige,...

RESIDENTIEL

- **confirmer le programme du Fonds Air Bois en le poursuivant sur la période 2018-2022 en mobilisant les cofinanceurs**
- **étendre l'éligibilité au FAB à l'installation de filtres à cheminée, si l'ADEME en confirme la pertinence**
- **en matière de rénovation énergétique, étendre à l'ensemble du périmètre PPA le dispositif FEH (fonds énergie habitat) mis en place en 2015 de manière volontariste sur le périmètre CCVCMB**
- **modifier la réglementation pour interdire les cheminées (foyer ouvert) dans toute nouvelle construction**
- **concentrer prioritairement les zones constructibles des PLU autour des points d'arrêt des transports en commun**
- **doter le territoire du PPA « d'ambassadeurs de l'air » chargés d'intervenir auprès des habitants/artisans pour diffuser les bonnes pratiques, voire contrôler les installations de chauffage**

TRANSPORTS DE MARCHANDISES

- **mesure de suspension permanente de la circulation des PL euro 3 et euro 4 en transit sous le Tunnel du Mont Blanc à instaurer d'ici le 1er octobre 2017 ; report modal compatible avec capacités existantes de l'AFA**
- **suspension temporaire et totale du trafic de PL de transit en cas de prévision de dépassement du seuil des 80mg**
- **accélération et intensification du report modal sur l'AFA, dans la lignée de l'engagement régional du 10 décembre 2016 en Savoie : passage de 4 à 10 A/R et étude**

pour localisation et aménagement d'une plateforme de chargement située vers Ambérieu pour rendre l'outil plus attractif pour les transporteurs

TRANSPORTS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS

- **consolider et accélérer la mise en œuvre de la phase 2 du plan de rénovation de la ligne Saint Gervais-Vallorcine pour développer la fréquentation de la ligne comme mode de déplacement du quotidien entre le Fayet et Vallorcine**
- **accélérer la rénovation de la ligne de basse vallée entre Annemasse et le Fayet pour en faire un transport performant du quotidien pour toute la vallée, vers Genève et vers Chamonix : mobilisation des crédits du CPER en ce sens d'ici 2020 pour porter la cadence à 2 trains/h et par sens**
- **exiger la réouverture de la ligne train de nuit entre Paris et Saint Gervais qui répond à un vrai besoin touristique et que la SNCF a décidé unilatéralement d'abandonner en 2015**
- **inciter de manière efficace les touristes à rejoindre la vallée en train, car ou covoiturage en mettant en place des systèmes attractifs de packages train + hotel + forfait remontées mécaniques en lien avec OT et les opérateurs de remontées mécaniques**
- **développer le réseau de voies cyclables tout au long de la vallée pour réduire le recours aux VL**
- **mettre en place au niveau des CC un dispositif d'incitation à l'acquisition de VAE**
- **mettre en cohérence les réseaux de TC à la faveur des transferts de compétences à la Région de manière à favoriser l'usage des TC et le rabattement vers les TC**
- **développer un système innovant d'autopartage à l'échelle PPA ou à celle des CC en misant sur un partenariat fort avec un constructeur automobile**
- **renforcer les actions favorisant le covoiturage en développant les PDA/PDE/PDIE**
- **poursuivre les aménagements de pétonnisation et de stationnement en entrée de ville pour réduire les circulations motorisées**
- **inciter au remplacement des VU et VL les plus polluants (avant 2001?) en mettant en place une subvention dédiée / prime à la casse nationale, régionale ou locale.**

INDUSTRIE

- **mise en place d'un Fonds Air Industrie pour réduire les facteurs de pollution atmosphérique dans le secteur industriel**
- **assurer une meilleure transparence et communication publique des données réglementaires portant sur les niveaux de pollution contrôlés sur les sites les plus sensibles du périmètre**

ENERGIES RENOUVELABLES

- **soutenir les projets de développement de productions locales reposant sur les EnR, type géothermie ou hydro-électricité**
- **multiplier les projets de méthanisation, de production de biogaz et de meilleure valorisation des déchets, dans le cadre de l'application de la LTE**

GOUVERNANCE ET RESSOURCES

- mieux associer échelon régional et échelon local dans la concertation préparatoire à la décision portant sur des mesures de nature à réduire le niveau de pollution atmosphérique : AIM et AIP doivent être orientés en ce sens
- rendre plus réactif et plus rapide le dispositif de déclenchement des mesures d'urgence nécessitées par le dépassement des seuils de pollution ; la prévision bientôt disponible à J + 2 doit permettre de mieux anticiper et prévenir les dépassements de seuils par des mesures prises à temps
- soutenir l'émergence d'une fiscalité écologique dédiée: instauration d'une éco-redevance sur les PL en transit pour financer les infrastructures de report modal et le transport ferroviaire de marchandises et de voyageurs.

mesure en typo rouge : mesure nécessitant une coopération étroite avec le conseil régional ou relevant de la compétence partielle ou totale de celui-ci



COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF INTERCOMMUNAL

« ENVIRONNEMENT ET QUALITE DE L'AIR »

institué par délibération du conseil communautaire en avril 2015

Le comité consultatif intercommunal dédié aux questions environnementales et à celles de la qualité de l'air a été installé le 15 avril 2015 soir en mairie de Chamonix-Mont-Blanc et validé par délibération conjointe de la commune de Chamonix et de la CCVCMB..

Il est composé de trois collèges équilibrés :

- **élus de la vallée** : les 4 maires de la CCVCMB et Bernard Ollier, élu référent du dossier
- **représentants d'associations concernées** : président d'ARSMB, présidente d'Environn'Mont Blanc, représentant de Pro Mont Blanc (Eric Lasserre) - et personnalités qualifiées : Laure Schmutz et Hervé Villard
- **représentants des socio-professionnels** : direction de l'OT intercommunal, représentant des commerçants (Paul Coquoz), représentant de la Chambre syndicale hôtelière, représentant de la Compagnie du Mont Blanc, représentante de la compagnie des guides (Claire Thiollière).

Il s'est réuni 6 fois entre le printemps 2015 et la fin 2016, sa principale mission étant de faire émerger des propositions efficaces et innocentes de nature à traiter la question de la dégradation de la qualité de l'air en vallée d'Arve.